

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

**Propriété sise aux 5692 à 5700, rue Saint-Louis
(lots 4 801 645, 5 092 756 et le lot projeté 6 362 017) secteur Lévis
ET**

**Propriété sise au 5710, rue Saint-Louis
(lots 4 801 643, 5 322 237 et le lot projeté 6 362 018) secteur Lévis**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 24 mars 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

Propriété sise aux 5692 à 5700, rue Saint-Louis (lots 4 801 645, 5 092 756 et le lot projeté 6 362 017) secteur Lévis

- Rendre conforme pour l'agrandissement d'un bâtiment mixte (usages commerciaux et d'habitation) la marge de recul latérale du côté nord-est (côté gauche) à zéro mètre, au lieu de 7 mètres, tel que prescrit par l'article 18 et la grille des spécifications pour la zone M2905 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Propriété sise au 5710, rue Saint-Louis (lots 4 801 643, 5 322 237 et le lot projeté 6 362 018) secteur Lévis

- Rendre conforme pour la construction d'un bâtiment principal mixte (usages commerciaux et d'habitation) :
 - la marge de recul latérale minimale du côté sud-ouest (côté droit) à zéro mètre, au lieu de 4,5 mètres ;
 - la superficie totale minimale du terrain occupé par un usage Habitation multifamiliale, sous couverture végétale à 24,3%, au lieu de 30%,
tel que prescrit par les articles 18 et 150, ainsi que la grille des spécifications pour la zone M2906 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **9 mars 2021 au 23 mars 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 9 mars 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



Objet :

Demande de dérogation mineure – Marges de recul latérales et couverture végétale – 5692 à 5700, rue Saint-Louis et 5710, rue Saint-Louis, secteur Lévis, lots 4 801 643, 4 801 645, 5 092 756, 5 322 237, lots projetés 6 362 017 et 6 362 018.

Informations :

Dispositions réglementaires : **5692 à 5700, rue Saint-Louis / Zone M2906 / Bâtiment mixte (usages commerciaux et d’habitation)**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Marge de recul latérale minimale	7 mètres	0 mètre	7 mètres

Dispositions réglementaires : **5710, rue Saint-Louis / Zone M2906 / Bâtiment mixte (usages commerciaux et d’habitation)**

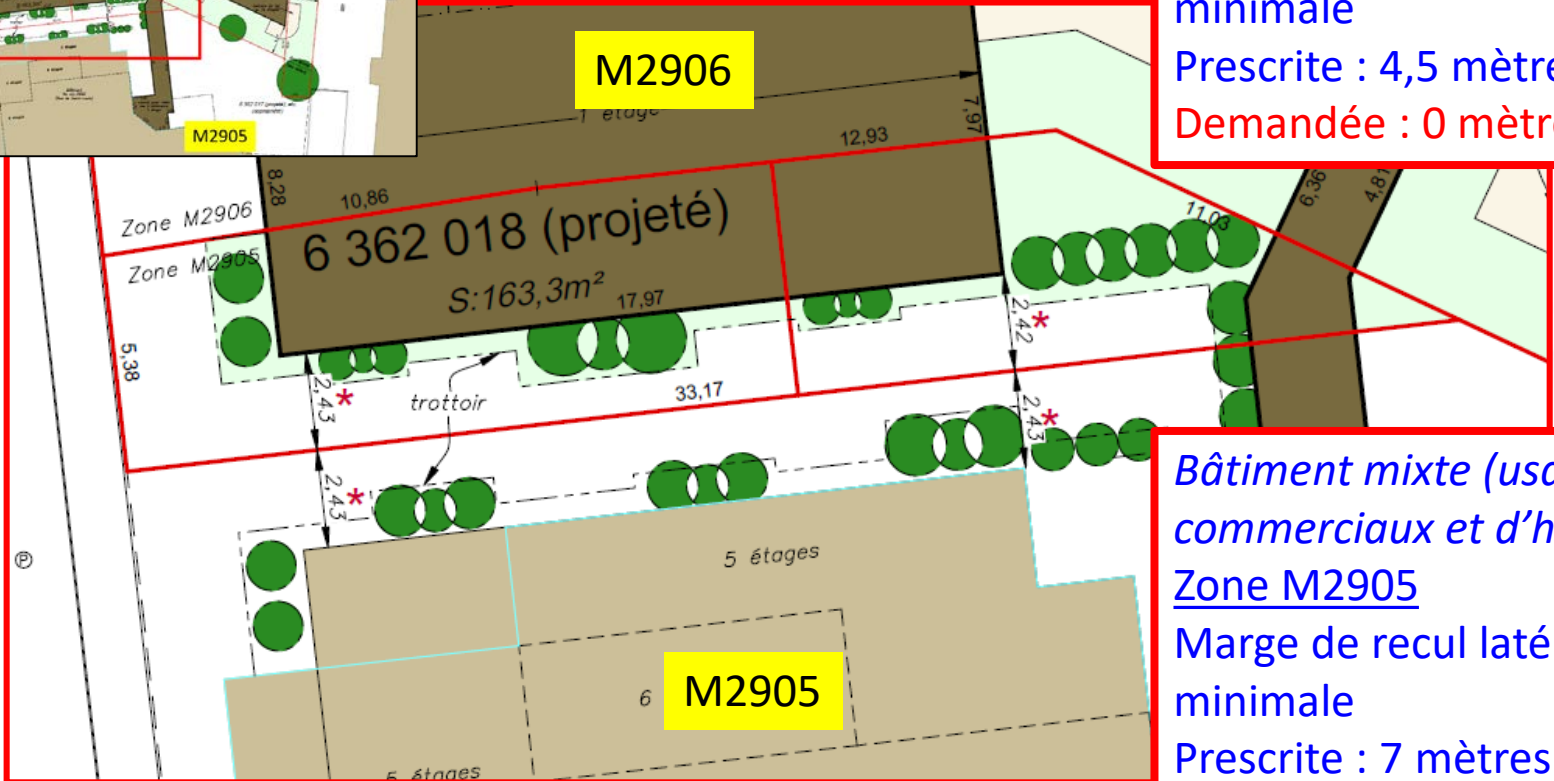
Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Marge de recul latérale minimale	4,5 mètres	0 mètre	4,5 mètres
Superficie totale minimale de la couverture végétale d’un terrain occupé par un usage Habitation multifamiliale	30%	24,3%	5,7%

N’est pas situé dans une zone où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.





Localisation (Google Earth)



Bâtiment mixte (usages commerciaux et d'habitation)
Zone M2906
 Marge de recul latérale minimale
 Prescrite : 4,5 mètres
 Demandée : 0 mètre

Bâtiment mixte (usages commerciaux et d'habitation)
Zone M2905
 Marge de recul latérale minimale
 Prescrite : 7 mètres
 Demandée : 0 mètre

